

**TRAVAUX DE VOIRIE
BRANCHEMENT EAUX USEES
4, TRAVERSE ARISTIDE BRIAND
BRONZO TP**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU la demande datée du 24 Avril 2017 de l'entreprise BRONZO TP M. Lionel SABATIER ☎ 04 91 57 98 07 – sise : Z.I. Athéla 1 – BP. 145 – 13702 LA CIOTAT (lionel.sabatier@eauxdemarseille.fr),
Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

- ARRETONS -

ARTICLE 1° : Les travaux de pose d'un branchement eaux usées 4, Traverse Aristide Briand, sont autorisés :

DU MARDI 02 MAI 2017 AU MARDI 09 MAI 2017

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier. La voie sera momentanément barrée sauf pour les riverains.

ARTICLE 3° : L'entreprise sera chargée de baliser la zone de travaux, de prévoir un périmètre de sécurité pour les piétons et d'aviser les riverains des restrictions d'accès au niveau de cette voie.

ARTICLE 4° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place 72 heures avant, par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 5° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 6° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **28 AVR. 2017**

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.

Pour le Maire
Conseiller Municipal
Délégué à la Sécurité
Gérard VALERO



Réf. : AP/NM.